



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

Séance du 17 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 mars 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI (à partir du point 4) - PODBOROCZYNSKI (à partir du point 5) - RAHAOUI (à partir du point 5) - BAHFIR - ANANICZ.

PROCURATIONS : Mmes MANGIONE - KERMAOUI - MM. BOUMEKIK - LA LEGGIA - ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à MM. USAI - ANANICZ - BERBAZE - KLEINHENTZ - BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : MM. KLASSEN - MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - M. ELHADI.

**16 - Demande de subvention Ambition Moselle – Aménagement de la RD910
entre le chemin du Bruskir et le giratoire de la cité, rue du Dragon
ainsi que la voie d'insertion vers le complexe sportif Marcel Cerdan**

Rapporteur : Laurent KLEINHENTZ

Exposé des motifs :

La RD910 est une route départementale au flux circulaire très dense (environ 11 000 voitures/jour). L'axe viaire rectiligne favorise la prise de vitesse et l'absence de trottoirs sur certains tronçons complique le déplacement des piétons en toute sécurité.

Afin de sécuriser cet axe, il est proposé :

- d'aménager la branche du giratoire pour sécuriser la traversée de la RD910 vers les commerces présents, d'autant que plusieurs accidents corporels graves s'y sont déjà produits ;
- de mettre en œuvre des trottoirs tout le long de la RD910 afin d'assurer une continuité des cheminements doux ;
- d'organiser les stationnements tout le long de la rue pour éviter les parkings chaotiques et accidentogènes ;
- de contraindre la chaussée de la RD910 à une largeur réglementaire de 6,50 m en accord avec les services de l'UTT ;
- d'engager l'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens et de les renforcer selon les préconisations des concessionnaires ;
- d'optimiser l'éclairage public par des équipements LED ;

- d'agencer la voirie par une détermination nette des zones de circulation et sécuriser des flux doux en créant des aménagements spécifiques, en l'occurrence une piste cyclable ;
- de créer des ilots par des plantations, et offrir des possibilités de perméabilisation par des espaces verts ;
- de réaliser une voie d'insertion vers le complexe Marcel Cerdan en créant une voie de stockage pour sécuriser son parcours.

Ces différents aménagements permettront de créer une zone de rencontre.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de prise en compte de l'environnement.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Travaux préliminaires	266 321 €	CD 57 – Ambition Moselle	550 000 €
Terrassements généraux	144 761 €		
Voirie	802 824 €		
Assainissement + basse tension	350 594 €	Fonds de concours	150 000 €
France télécom + télédistribution	77 898 €	Subvention privée	100 000 €
Eclairage public + espaces verts	142 182 €		
Aléas et variation de prix	118 581 €		
Missions topographiques et géotechniques	7 600 €	Autofinancement	1 212 654 €
Missions de maîtrise d'œuvre	97 659 €		
Coordonnateur de sécurité	3 500 €		
Publication et dématérialisation	734 €		
TOTAL	2 012 654 €	TOTAL	2 012 654 €

Le coût global de ces aménagements maîtrise d'œuvre et études comprises s'élève à 2 012 654 €.

La ville de Farébersviller souhaite solliciter le Conseil départemental de la Moselle au titre du programme Ambition Moselle à hauteur de 550 000 € (pour l'année N + N1)

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces aménagements et leur plan de financement ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des éléments pour leur réalisation tant pour ce qui concerne la réglementation, les dépenses et les demandes de subvention.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:

- approuve ce programme de travaux ainsi que son plan de financement ;
- charge Monsieur le Maire de solliciter le Conseil départemental de la Moselle pour l'obtention d'une subvention au titre du programme Ambition Moselle ;
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Décision adoptée à la majorité. 5 abstentions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »